



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/720
15 octobre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 41 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1958

Déclaration faite par le Secrétaire général à la
606ème séance de la Cinquième Commission

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier très chaleureusement des paroles aimables que vous venez de prononcer. Je pense qu'une collaboration étroite entre la Commission qui représente l'Assemblée générale, le Comité consultatif et le Secrétariat, permettra à l'Organisation de triompher des difficultés d'ordre administratif et financier qu'elle ne manquera pas de rencontrer.

Je suis très heureux de reprendre aujourd'hui une habitude ancienne et d'avoir l'occasion, dès le début des délibérations que vous consacrerez au budget, de présenter mon projet de budget pour 1958 et de vous donner, en même temps, un bref aperçu des difficultés qui retiendront probablement votre attention au cours des prochaines semaines. Ainsi que vous le savez, lors de la dernière session, j'ai été empêché à mon grand regret d'être parmi vous lors de l'ouverture de la discussion générale sur le budget.

Aux sessions précédentes, je m'étais permis à cette occasion de dire qu'une ample discussion, à la Cinquième Commission, des principales difficultés auxquelles se heurte le Secrétariat dans le domaine administratif et budgétaire, pourrait se révéler plus profitable qu'un examen minutieux des chiffres du budget, pouvant aboutir à un ajustement de quelques milliers de dollars à telle ou telle rubrique. Je n'ai pas changé d'avis, d'autant plus que l'ordonnance qui est suivie pour la première fois cette année, semble convenir tout particulièrement pour une discussion de ce genre et - j'irai même plus loin - pour donner effet aux conclusions positives qui ne manqueront pas de s'en dégager.

J'estime néanmoins nécessaire d'examiner aujourd'hui d'une manière un peu détaillée les divers éléments du budget de 1958. Cela ne surprendra guère les membres de la Cinquième Commission qui ont eu l'occasion d'étudier, pendant ces deux derniers mois, mes propositions budgétaires et les recommandations du Comité consultatif. Il convient que je précise tout de suite, puisque je ne suis pas en mesure de donner mon agrément à bon nombre de ces recommandations, que le rapport du Comité consultatif contient, à mon avis, beaucoup d'éléments constructifs et bien des indications qui seront utiles, l'année prochaine, tant à moi-même qu'à mes collaborateurs des services administratifs. Cela signifie, évidemment, que mon désaccord porte surtout sur les crédits que le Comité consultatif a recommandé d'ouvrir. La différence entre ce que j'ai demandé et ce que, selon le Comité consultatif, l'Assemblée devrait voter est, à mon avis, beaucoup trop grande si le Comité, comme le Secrétaire général, envisagent pour l'Organisation un volume de travail identique à exécuter à un rythme identique. Ma tâche a été définie par l'Assemblée générale et par les Conseils, et je me suis fait un devoir de demander le strict minimum de crédits pour assurer convenablement l'exécution des programmes de travail dont ces organes m'ont chargé.

Il est impossible, lorsqu'on connaît l'administration, de contester - et je serai le dernier à le faire - que, lorsqu'il s'agit du budget d'une organisation nationale ou internationale, le sécateur fait beaucoup pour assurer un développement ordonné et réprimer une tendance naturelle à la prolifération. Mais il est non moins vrai que s'il est utilisé avec un zèle excessif, le sécateur peut avoir l'effet contraire. Il est un point au-delà duquel le jardinier prudent n'ira pas, car il sait que, s'il le dépasse, l'arbre ne portera pas de fruits l'année suivante. Il sait aussi que, dans des limites raisonnables, l'émondage permettra à l'arbre de se développer harmonieusement. A mon sens, le Comité consultatif a trop aiguisé son sécateur et l'a manié avec beaucoup plus de vigueur qu'à l'ordinaire.

Mais la Cinquième Commission est une Commission budgétaire; je passe donc aux chiffres. Le budget que j'ai l'honneur de vous proposer pour 1958 dépasse, pour arrondir les chiffres, de 3.967.000 dollars, celui qui a été voté pour 1957. Cette augmentation comprend une somme de 1.480.000 dollars pour deux conférences spéciales que l'Assemblée m'a demandé d'organiser en 1958. Par conséquent, si

/...

L'on déduit ces deux rubriques exceptionnelles, l'augmentation par rapport à 1957 s'élève à 2.487.000 dollars, montant que le Comité consultatif recommande de réduire de 873.000 dollars. Les autres réductions recommandées par le Comité - soit 179.800 dollars au total - ont trait aux deux conférences spéciales; j'aurai des observations à présenter à ce sujet, mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de le faire pour l'instant.

Jusqu'ici, je me suis borné à parler du projet de budget initial pour 1958 que j'ai présenté en juin dernier. Depuis cette époque, à la suite des décisions que le Conseil économique et social a prises au cours de ses deux sessions de 1957, j'ai dû réviser mes prévisions et les majorer de 159.200 dollars, de sorte que l'augmentation par rapport à 1957 dont je viens de parler, se trouve portée de 2.487.000 dollars à 2.646.000 dollars environ. Le Comité consultatif a recommandé de ramener à 33.500 dollars, soit une réduction de 125.700 dollars, le crédit de 159.200 dollars que j'ai demandé dans mes prévisions révisées. En somme, le Comité consultatif propose que l'augmentation totale de 2.646.000 dollars par rapport aux crédits votés pour 1957 soit réduite de 999.000 dollars et ramenée ainsi à 1.647.000 dollars.

Le budget ne fait que traduire sur le plan financier les programmes que les Etats Membres ont arrêtés à l'Assemblée générale ou aux Conseils. Le Comité consultatif a déclaré **fort** clairement et fort justement qu'il importe, lorsqu'on examine le budget, de bien comprendre et juger les programmes.

Le budget que je présente s'inspire des principes que j'ai constamment suivis, à savoir, réaliser sur le plan administratif le maximum d'économie qui soit compatible avec l'exécution des tâches que les Etats Membres ont fixé par l'intermédiaire de leurs représentants désignés. Etant le plus haut fonctionnaire de l'Organisation, je dois nécessairement veiller à ce que les programmes autorisés soient exécutés de façon satisfaisante et dans les délais fixés. Le projet de budget pour 1958 a été établi de manière à répondre à cette exigence fondamentale. Je n'estime pas que l'on puisse entreprendre en 1958 les programmes et travaux qui sont actuellement autorisés avec des crédits sensiblement inférieurs à ceux que j'ai demandés.

/...

La question de l'établissement d'un ordre de priorité entre les divers programmes de travail de l'Organisation présente bien entendu un intérêt particulier pour la Cinquième Commission, notamment en ce qui concerne la façon de tenir compte de cet ordre de priorité sur le plan financier. J'ai rendu compte de divers faits récents dans plusieurs rapports que j'ai présentés à l'Assemblée générale et à la Cinquième Commission. Il me suffira donc aujourd'hui d'en parler très brièvement. Ces faits sont d'ordre économique et social, et c'est précisément dans ces domaines qu'un système rationnel de priorité peut donner les meilleurs résultats à condition que ce système soit appliqué résolument par le Conseil et ses Commissions et à condition que les Etats Membres l'appuient sans défaillance.

Tout d'abord, cherchant - comme je n'ai jamais cessé de le faire - à assurer une plus grande concentration des efforts et des ressources sur les tâches les plus importantes dans ces domaines, j'ai présenté à la dernière session d'été du Conseil économique et social une série de propositions tendant à rationaliser le programme de travail du Conseil. Ces propositions avaient été précédemment étudiées tant par les commissions techniques qui se sont réunies cette année que par les trois commissions régionales. Le Conseil a approuvé les propositions en question ainsi que les principes directeurs de base et il a demandé, pour sa session d'été de 1958, un nouveau rapport qui traitera aussi de sujets sur lesquels mes propositions de cette année ne portaient pas.

En deuxième lieu, le Conseil m'a prié "de faire une évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes ordinaires de l'Organisation des Nations Unies" dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme pour la période 1959-1964. Le Conseil examinera de même cette question en 1958.

Les membres de la Cinquième Commission savent sans aucun doute que le Comité de coordination du Conseil a approuvé certaines autres propositions que j'ai présentées au sujet des incidences financières des mesures prises par le Conseil. Je me permettrai de rappeler uniquement la proposition tendant à présenter au Conseil, au début de chaque session d'été, des indications sur la mesure dans laquelle, par un échelonnement judicieux de la mise en oeuvre des projets, le Secrétaire général estime pouvoir assumer des tâches supplémentaires dans les limites des ressources existantes.

Ces divers exemples montrent, je crois, qu'on s'emploie à souligner l'importance des économies dans la répartition et l'utilisation de toutes les ressources dont on peut disposer. Mais ces économies dépendent aussi et avant tout du nombre et de la portée des programmes que les gouvernements des Etats Membres demandent à l'Organisation d'entreprendre; il ne faut pas s'y appliquer au détriment de la bonne exécution des tâches principales qui sont à juste titre confiées à l'ONU. J'ai toujours estimé qu'un objectif hautement souhaitable était d'arriver à faire des économies en concentrant les ressources sur ces tâches.

Si l'on considère la plus importante des catégories de dépenses budgétaires, on constate que son niveau est en rapport direct avec le nombre de réunions des organes des Nations Unies et avec le volume des services qu'exigent ces conférences. Comme suite à la résolution 694 (VII) de l'Assemblée générale qui a arrêté un programme de conférences pour une période de quatre ans se terminant en 1957, je présenterai sous peu un rapport sur ce qui est fait et ce que l'on envisage de faire en matière de conférences. Il vous appartiendra d'examiner les détails ultérieurement, mais je voudrais signaler dès à présent certains points qui peuvent influencer sur l'ensemble du problème.

A l'époque où le programme des conférences a été arrêté, le calendrier annuel des réunions à New-York entraînait généralement deux périodes d'activité intense : de mars à juillet, pour les sessions du Conseil économique et social et de ses commissions techniques et pour les sessions du Conseil de tutelle; de septembre à décembre, pour la session ordinaire de l'Assemblée générale. Or ces dernières années, le programme s'est gonflé au point qu'il y a des séances pendant presque toute l'année.

Le Comité consultatif s'est préoccupé à plusieurs reprises de la très grave situation créée par l'augmentation marquée et progressive du nombre des conférences et réunions de tout ordre, et des répercussions que cela entraîne pour les divers services et moyens du Secrétariat. Il se pose ici un double problème : le volume de travail global demandé par les conférences au Siège et à l'Office européen dépasse les possibilités totales des services de conférences de New-York et de Genève; d'autre part, il y a tendance nette et croissante à transférer à Genève un trop grand nombre de réunions. Le deuxième aspect du problème se trouvera encore accentué en 1958, année où, en plus du programme ordinaire dont j'ai déjà parlé, deux grandes conférences se tiendront à Genève. Aux fins de la présente

discussion toutefois, la situation de 1958, tout en étant dans l'ensemble révélatrice d'une tendance, peut être considérée comme exceptionnelle. Le programme futur portera vraisemblablement sur une période d'au moins quatre ou cinq ans et reposera, comme le précédent, sur certains principes fondamentaux.

Etant donné que le nombre des réunions à New-York et à Genève dépasse les possibilités des services de conférences et qu'en conséquence des arriérés de traduction s'accumulent, il est manifestement nécessaire soit d'adapter le programme des conférences à la capacité des services, soit d'accroître les effectifs. Maintenir l'effectif actuel des services de conférences au risque de retards sérieux dans les travaux de traduction ne serait pas de bonne administration et ne serait pas non plus avantageux financièrement parlant : le coût des travaux en question devra de toute manière être imputé un jour sur le budget.

Si l'on préfère la première solution, à savoir un ajustement du volume des conférences, on peut faire beaucoup non seulement par le moyen formel que constitue un programme fixe de conférences, mais aussi par l'action des nombreux organes qui président des diverses réunions. Cette action pourrait consister à appliquer strictement les deux critères suivants : premièrement, déterminer si telle conférence ou telle session est indispensable; et deuxièmement - étant donné qu'il est essentiel pour pouvoir utiliser avec souplesse le personnel des conférences, de prévoir avec soin le calendrier des conférences dans son ensemble - déterminer si une assez grande latitude ne pourrait être laissée pour la date de la conférence ou de la session, de manière qu'elle puisse être fixée définitivement en fonction des obligations des services de conférences.

Des arrangements de cet ordre seraient certainement avantageux aussi bien dans le cas des conférences et des réunions pouvant être considérées comme périodiques et entrant dans le cadre d'un nouveau programme de conférences que dans le cas de conférences ou réunions spéciales.

Je voudrais aussi évoquer une autre question. Il serait peut-être bon de décider que l'Assemblée générale approuvera formellement, à la fin de sa session ordinaire, le calendrier des conférences pour l'année suivante. A l'heure actuelle, les diverses réunions sont autorisées par des résolutions portant ouverture de crédits ou par d'autres résolutions, qui ne concernent pas directement ou essentiellement le programme annuel de conférences. Une décision formelle sur la totalité du programme fournirait l'occasion d'un contrôle budgétaire plus étroit encore, et permettrait mieux la comparaison d'une année à l'autre.

Lorsque vous examinerez mon rapport sur cette question, vous vous prononcerez sur la solution que vous souhaitez adopter. Cependant, permettez-moi de souligner qu'il arrivera un moment où l'ampleur que le programme de conférences ne cesse de prendre exigera que l'on reconsidère le nombre de postes permanents des services des conférences. Engager des agents temporaires pour combler l'écart entre la capacité normale des services et la somme de travail totale n'est qu'un expédient auquel on ne peut recourir que jusqu'à un certain point, non seulement pour des raisons de rendement et d'économie, mais aussi pour des raisons strictement pratiques, car il est difficile de trouver un personnel qui possède les qualités requises et qui accepte de ne travailler que pendant de brèves périodes.

J'en viens maintenant à ce qui joue certainement le rôle capital dans la détermination du montant du budget : je veux évidemment parler du tableau d'effectifs du Secrétariat.

Mais tout d'abord, permettez-moi d'ajouter quelques mots à propos de l'organisation. Dans le projet de budget pour 1958, je n'ai proposé aucun changement important dans l'organisation du Secrétariat, mais, comme vous le savez, j'ai l'intention de présenter à l'Assemblée générale, au cours de la session, un rapport sur la structure du Secrétariat à l'échelon le plus élevé et sur les émoluments à verser aux fonctionnaires intéressés. Il me reste à mettre au point quelques détails de ce rapport et j'espère que la Commission ne verra pas d'inconvénient à ce que je renvoie à plus tard mes observations précises sur cette question qui, en tout cas, peut être aisément examinée à part.

L'année dernière, j'avais pensé devoir, en attendant l'étude plus précise qui serait entreprise au cours de cette session, donner dans l'Introduction de mon rapport annuel (A/3137/Add.1) un bref aperçu de la situation telle qu'elle m'apparaissait à ce moment-là. Il me suffira aujourd'hui de dire que l'expérience de l'année écoulée a plus que confirmé les idées qui me paraissaient essentielles lorsque j'ai exposé ma façon de voir à la dernière session de l'Assemblée générale. La manière dont j'ai exposé le problème dans l'Introduction de mon rapport annuel de 1956 définit donc le cadre des propositions concrètes que je présenterai cette année.

J'en viens maintenant au budget lui-même. Vous aurez remarqué que le chapitre 6 contient les prévisions concernant les traitements et salaires de tous les départements et services du Secrétariat, exception faite de sept organismes ou services spéciaux dont il est question dans d'autres chapitres.

Pour les départements et services visés au chapitre 6 de mon projet de budget initial, j'ai demandé au total 3.822 postes, soit, par comparaison avec les effectifs autorisés pour 1957, une augmentation nette de 64 postes - dont 25 postes d'administrateurs et 39 postes d'agents des Services généraux. Si ces 64 postes nouveaux sont répartis dans tout le Secrétariat, la moitié environ sont rendus nécessaires par l'augmentation des travaux des services linguistiques et de documentation connexes, augmentation qui résulte tant de l'accroissement du nombre des Etats Membres de l'Organisation que d'une tendance marquée à tenir plus de réunions. La création d'environ 13 de ces postes nouveaux, presque tous dans la catégorie des Services généraux, ne fait que régulariser une situation de fait et n'entraîne pas en soi d'augmentation nette du budget.

Au paragraphe 99 de son rapport sur le budget (A/3624), le Comité consultatif a recommandé de limiter à 3.807 postes l'effectif prévu pour 1958 au chapitre 6. Il envisage donc une réduction de 15 postes environ. Le Comité recommande en outre au Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, avant la clôture de sa douzième session, un tableau général d'effectifs remanié en fonction des décisions que l'Assemblée générale aura prises au sujet du nombre total de fonctionnaires et des crédits votés pour les traitements et salaires correspondants.

Le chapitre 6, dans son ensemble, comprend les crédits demandés pour les postes permanents, les heures supplémentaires, le sursalaire de nuit, le personnel temporaire et les consultants. Par rapport aux crédits votés pour 1957, ces rubriques accusent pour 1958 une augmentation totale de 1.103.950 dollars.

Le Comité consultatif a recommandé une réduction globale de 400.000 dollars pour l'ensemble du chapitre 6; tout en indiquant les rubriques que l'on pourrait amputer, il estime cependant que le soin de répartir la réduction doit être laissé au Secrétaire général.

En ce qui concerne le personnel temporaire et les consultants, les crédits demandés pour 1958 me semblent assez voisins des crédits initialement ouverts pour 1957 et des dépenses effectives de 1956. D'autre part, si l'on considère qu'un crédit nouveau de 25.000 dollars a été prévu pour les travaux contractuels de traduction en 1958, il y a, je crois, tout lieu de conclure que ces prévisions ont été calculées au plus juste. Les membres de la Commission n'ignorent pas que les dépenses de personnel temporaire et de consultants sont maintenant soumises à un contrôle central rigoureux.

Si, pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, les crédits demandés accusent une augmentation d'environ 40.000 dollars, ils n'en restent pas moins très inférieurs au montant des dépenses effectives de 1957. A ce propos, il serait bon, je crois, de ne pas oublier que l'on travaille vingt-quatre heures par jour au Secrétariat et que le volume de travail accompli sans qu'il y ait d'interruption est souvent très considérable. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement étant donné les **délais** rigoureux qui sont fixés pour la publication des documents officiels. On doit certes s'efforcer - et l'on s'efforce en fait - de réduire les dépenses d'heures supplémentaires et de sursalaire de nuit, mais on comprendra aisément que les conditions de travail dont je viens de parler sont inévitables et qu'elles entraînent de gros frais.

En conséquence, bien que l'on me demande de la répartir sur l'ensemble du chapitre, la réduction de 400.000 dollars proposée par le Comité devra probablement porter surtout sur l'article "Postes permanents", qui est celui qui accuse la plus forte augmentation.

Vous aurez constaté que, pour les raisons indiquées dans l'avant-propos du projet de budget, j'ai chiffré les crédits pour les postes permanents en prévoyant un abattement de 3 pour 100 pour mouvements de personnel en 1958, contre 4 pour 100 dans le projet de budget de 1957. Le Comité consultatif estime cependant qu'on devrait s'en tenir pour 1958 à l'abattement de 4 pour 100. Un simple calcul indique que la différence entre les deux taux représenterait à peu près 271.000 dollars, soit une part importante de la réduction de 400.000 dollars recommandée par le Comité consultatif pour le chapitre 6.

Le montant de la réduction envisagée dépasse sensiblement le coût de l'ensemble des postes nouveaux prévus dans le budget. Je crois comprendre, cependant, que le Comité consultatif lui-même reconnaît que le nombre total des postes doit être supérieur à celui de 1957.

Je ne crois pas que l'on veuille fixer les crédits ouverts pour les postes permanents à un chiffre sensiblement inférieur à celui qui correspond au tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée. Pareille proposition serait, à mon avis, très inquiétante. Elle irait à l'encontre de la pratique établie. En outre, et ceci est beaucoup plus grave, elle irait à l'encontre des principes juridiques qui ont inspiré la conception et la création d'un Secrétariat composé de fonctionnaires de carrière, car elle serait en contradiction avec le système que l'Assemblée générale elle-même a arrêté pour l'administration du personnel.

Si l'Assemblée générale ne votait pas le montant intégral des crédits correspondant au tableau d'effectifs qu'elle approuve, je ne pourrais assumer la responsabilité de l'application du Statut du personnel sous sa forme actuelle. Je tiens à exposer sans équivoque la question à la Cinquième Commission de manière à ne laisser planer aucun doute.

Il va de soi que je n'aurais aucune raison de m'opposer à ce qu'un abattement raisonnable pour mouvements de personnel soit appliqué au montant prévu pour les postes permanents; mais il est bien entendu que si les économies escomptées à ce titre n'étaient pas réalisées, je reviendrais devant l'Assemblée l'année prochaine pour lui demander de voter un crédit additionnel correspondant à la différence. Le cas s'est d'ailleurs présenté l'année dernière et je vous ferai des propositions analogues pour 1957. Dans ces conditions, si le taux fixé pour l'abattement ne correspond pas d'assez près à la réalité, il ne s'agira évidemment pas d'économies, mais d'un simple report de dépenses d'un budget sur l'autre.

Je reconnais que pour réaliser le maximum d'économies, ceux qui ont la responsabilité de diriger le Secrétariat doivent avant tout veiller à ce que les ressources en personnel soient utilisées et coordonnées de la façon la plus efficace. Le Comité consultatif, à juste titre, signale les possibilités qui s'offrent au Secrétaire général en ce qui concerne l'interchangeabilité du personnel et l'amélioration des méthodes de gestion administrative et il fait observer que, l'ONU ayant des bureaux ou des missions dans quelque trente-quatre villes différentes, dans les diverses régions du monde, il faut revoir constamment les problèmes que posent l'organisation et l'administration du Secrétariat pour éviter toute diminution de rendement ou toute dépense inutile. J'ai particulièrement remarqué la recommandation du Comité consultatif tendant à renforcer la surveillance constante de la gestion administrative et financière de tous les bureaux et à contrôler l'utilisation des ressources en personnel de l'ensemble du Secrétariat. Je veux parler de la recommandation qui figure au paragraphe 45 du rapport du Comité consultatif et qui tend à créer un petit "groupe" qualifié auquel ces tâches seraient confiées. J'espère que, quand elle examinera dans le détail le projet de budget, la Cinquième Commission envisagera de donner suite à cette recommandation, qui a tout mon appui. J'espère également, bien entendu, que la Commission jugera bon de prévoir les crédits voulus.

Je suis heureux de constater que le Comité consultatif souscrit à l'interprétation donnée au paragraphe 25 de mon avant-propos au projet de budget, à savoir

que les dispositions de la résolution 1096 (XI) de l'Assemblée générale relative à la présentation des demandes de crédits additionnels n'interdisent pas au Secrétaire général de demander à tout moment les crédits additionnels qui peuvent être nécessaires pour ajuster la rémunération des agents des Services généraux et des travailleurs manuels. Ce faisant, le Secrétaire général se conformerait à l'annexe I, paragraphe 7, du Statut du personnel. Si l'on admet cette interprétation, je ne verrai pas d'inconvénient à ce que l'on supprime le crédit de 41.000 dollars que j'ai demandé pour accorder aux travailleurs manuels du Siège de l'Organisation l'augmentation de salaire à laquelle ils pourraient prétendre à partir du 1er janvier 1958 si la hausse actuelle des salaires se poursuivait à l'extérieur.

En ce qui concerne l'information, je suis gré au Comité consultatif d'avoir reconnu franchement les difficultés que j'ai signalées dans mon projet de budget - à savoir qu'il n'a pas été possible, surtout en raison de circonstances indépendantes de la volonté du Secrétariat, de se rapprocher de façon appréciable du plafond précédemment recommandé par le Comité consultatif pour l'ensemble des dépenses du Département de l'information. Je suis persuadé cependant que l'on verra une preuve de notre bonne foi dans le fait que, conformément au vœu exprimé par les gouvernements des Etats Membres, le programme du Département pour 1958 a été établi de manière à permettre l'ouverture de cinq centres d'information dans de nouveaux pays Membres sans nouvelle augmentation nette des dépenses de personnel ou autres inscrites au budget.

Il est évident, cependant, que le Comité consultatif continue de s'inquiéter vivement de l'importance relative des dépenses d'information. Tout en réaffirmant que ces dépenses devraient être ramenées progressivement à un chiffre fixé d'avance - il a été question d'un maximum de 4.500.000 dollars pour les dépenses tant directes qu'indirectes - le Comité en est venu à la conclusion suivante - je cite le paragraphe 36 du rapport - "un examen approfondi des responsabilités qui incombent à l'Organisation en ce domaine et de la manière dont elle s'en acquitte faciliterait beaucoup le contrôle des activités d'information. Cet examen viserait à déterminer si les ressources disponibles sont exploitées au maximum pour assurer l'exécution des programmes essentiels, dûment présentés suivant un ordre de priorité judicieux".

Il convient peut-être, étant donné l'importance que cette proposition donne aux questions d'administration et d'exécution, de rappeler que la Charte confie expressément cette responsabilité au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Compte tenu de cette importante réserve, je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on examine les différents programmes et travaux d'information, ce qui permettrait ensuite à l'Assemblée générale de prendre plus rationnellement des décisions budgétaires. Nous avons heureusement certains précédents récents qui montrent comment on peut obtenir des résultats analogues à ceux que souhaite, je crois, le Comité consultatif, tout en respectant les dispositions fondamentales de la Charte. Je pense aux dispositions prises par l'Assemblée générale au sujet du Comité consultatif sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et du Comité créé en vertu de la résolution 1001 (ES-1) pour donner des avis au Secrétaire général au sujet des problèmes liés à la Force d'urgence. Si les Etats Membres jugeaient utile d'adopter un arrangement analogue pour ce qui est de l'information, je me féliciterais pour ma part de la possibilité qui me serait ainsi donnée de bénéficier de leurs avis et de leurs observations.

En ce qui concerne la composition et la nomination de ce Groupe consultatif, j'aurai encore deux observations à faire. En premier lieu, je reconnais qu'il serait souhaitable de limiter le nombre des membres de ce Groupe si l'on veut qu'il fonctionne efficacement, mais je crois qu'il serait indispensable de prévoir plus de trois membres (chiffre proposé par le Comité consultatif) si l'on veut assurer un équilibre satisfaisant pour ce qui est des connaissances techniques et de la connaissance pratique des problèmes et des besoins très divers des différentes régions géographiques. En second lieu, il semblerait également indispensable, conformément aux précédents que j'ai cités, que les membres de ce Groupe (bien qu'ils doivent être nommés à titre d'experts) soient des représentants de gouvernements, désignés par l'Assemblée générale elle-même.

J'ai cru devoir insister sur ces questions fondamentales et importantes. Toutefois, au risque d'abuser du temps de la Commission, je souhaiterais dire quelques mots de certaines autres questions que la Cinquième Commission examinera à propos du budget.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ces questions pour l'instant. Plus tard, lorsque la Commission abordera leur étude, je lui ferai parvenir tous les renseignements complémentaires dont elle pourra avoir besoin.

Au chapitre 2, "Réunions et conférences spéciales", le Comité consultatif recommande de réduire les crédits demandés de 179.800 dollars dont 150.000 dollars pour la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Je ne pense pas qu'il soit possible de donner suite dans la pratique aux observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 71 de son rapport. Tous les membres du Comité consultatif sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ont insisté sur la nécessité de publier, dans les Actes des deux conférences, conformément à l'article C du règlement intérieur, tous les mémoires scientifiques présentés, sous la seule réserve que les matières qu'ils traitent soient conformes à l'objet de la Conférence tel qu'il est défini dans la résolution 912 (X) de l'Assemblée générale. Les mémoires, une fois rédigés, sont soumis à la Conférence non par des particuliers mais par les gouvernements participants. Ils ont donc, en un sens, un caractère officiel. Les gouvernements invités à la deuxième Conférence savent que tous les mémoires présentés seront publiés conformément à l'article C puisque le règlement intérieur adopté par le Comité consultatif, a été joint à l'invitation à la Conférence et que les participants doivent l'accepter. Comme on peut le voir dans les Actes de la première Conférence, les mémoires en question sont tous d'une haute tenue scientifique et ils ne posent pas de grave problème de double emploi. En effet, le Secrétaire général de la Conférence et son équipe de secrétaires scientifiques font un choix et donnent des conseils avant même qu'on en vienne au stade de la rédaction, afin d'avoir une documentation sur tous les aspects des questions inscrites au programme et d'éviter les doubles emplois. Il en va de même pour la deuxième Conférence.

Je dois aussi indiquer que le programme de la deuxième Conférence est plus étendu et plus chargé que ne l'était celui de la première. Il peut fort bien y avoir davantage de documents et davantage de participants. Il n'est pas possible de faire des estimations précises à ce stade, mais le coût effectif de la première Conférence fournit un repère sûr, et il n'est guère raisonnable de présumer que

la deuxième Conférence pourra coûter sensiblement moins cher que la première, si la qualité des services doit être la même.

J'ai admis que l'on s'efforcera de tirer tout le profit possible de l'expérience acquise au cours de la première Conférence pour réduire les dépenses au minimum et j'ai demandé 2.000.000 de dollars de crédits pour la prochaine conférence, alors que la précédente a coûté 2.347.000 dollars. Je me suis cependant engagé à consulter, dès que possible en 1958, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet du montant des dépenses qu'il faudra effectivement prévoir. Par conséquent, toute réduction des crédits demandés dans le projet de budget doit, à mon avis, être fondée sur des hypothèses qui aient des chances de se révéler exactes.

En ce qui concerne la réduction de 140.000 dollars proposée pour le chapitre 7, "Dépenses communes de personnel", la Commission devra, je crois, se prononcer en fonction de la décision qu'elle aura prise au sujet des postes permanents. La plus grande partie des dépenses entrant dans ce chapitre découlent de dispositions réglementaires, et il n'est guère possible de réaliser des "économies" au sens habituel du terme.

A propos des observations particulières relatives au Programme de stage, je tiens à dire que j'étudie activement en ce moment certaines propositions que je pourrais présenter un peu plus tard. Ces propositions devraient permettre de réduire dans une certaine mesure les crédits que j'ai demandés pour 1958 et de réaliser par la suite des économies plus importantes.

Sans vouloir imposer à la Commission, à ce stade, un commentaire détaillé du budget, chapitre par chapitre, je suis cependant contraint de formuler les réserves les plus expresses au sujet des opinions et des recommandations du Comité consultatif touchant les frais de voyage du personnel en mission. Je ne vois aucune objection à grouper les demandes de crédits, comme l'a proposé le Comité consultatif, mais je ne vois pas comment cette opération pourrait, par elle-même, permettre de réaliser des économies quelconques; elle aurait plutôt pour effet de rendre quelque peu confuse l'affectation des crédits demandés en fonction des résolutions adoptées par l'Assemblée, ses conseils, commissions ou comités. Le Comité consultatif recommande de réduire de 30.000 dollars - soit

environ de 9 pour 100 - les crédits demandés parce qu'il estime que les fonctionnaires des divers échelons du Secrétariat voyagent trop.

Cette conclusion va, je dois le dire, directement à l'encontre, non de telle ou telle opinion subjective que je pourrais avoir, mais d'une connaissance profonde et objective des faits. Je suis prêt à justifier et à défendre le moment venu, la rubrique "frais de voyage" de mon budget; je pense que je pourrai alors montrer qu'il s'agit là de l'une des activités les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies pour laquelle on prend toutes les garanties voulues. Pour le moment, je me bornerai à dire qu'après avoir exercé pendant cinq ans les fonctions de Secrétaire général, je suis convaincu que nous avons constamment et à tort affecté aux déplacements officiels des crédits insuffisants eu égard aux besoins réels et essentiels de notre Organisation. Pourtant, en aucun cas, sinon dans celui des centres d'information où un crédit de 2.900 dollars est demandé pour de nouveaux centres, les crédits demandés pour 1958 ne sont supérieurs à ceux que l'Assemblée a approuvés l'année dernière après avoir étudié de façon approfondie et détaillée les prévisions qui lui avaient été soumises.

Compte non tenu des sommes nécessaires à mes propres déplacements, les deux tiers des crédits demandés correspondent aux frais de voyage des fonctionnaires en poste ailleurs qu'à New-York pour des déplacements dont dépend en partie le succès de nos programmes économiques et sociaux dans les pays sous-développés et qui font beaucoup pour amener le public à mieux comprendre ce que l'Organisation fait et représente. Il n'y a pas de voyages d'agrément, je peux vous en donner l'assurance. Plusieurs des demandes de crédits résultent de dispositions expresses que l'Assemblée générale a prises à sa dernière session. Nombre des déplacements prévus ont pour objet de recueillir des renseignements ou de procéder à des enquêtes et doivent donc être effectués par des spécialistes de la catégorie des administrateurs ou par des fonctionnaires de rang supérieur.

Je ne peux donc accepter de bon gré aucune réduction sans retarder gravement l'exécution de certains programmes qui, par leur nature même, exigent que l'on se rende dans des régions où les distances sont grandes et les frais de transport élevés. La majeure partie du tiers restant est affectée aux voyages de fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales et à cet égard, je dois

/...

déclarer que j'ai constaté que les crédits consacrés aux voyages des fonctionnaires en mission officielle étaient très insuffisants cette année; par suite des tâches de plus en plus lourdes qui incombent au personnel et de la hausse des tarifs des transports, j'ai dû renoncer à certains voyages qu'auraient dû faire mes collaborateurs de New-York et qui étaient absolument indispensables. J'ai néanmoins maintenu délibérément les crédits demandés pour les frais de voyage des fonctionnaires de New-York à leur niveau de 1957.

Pour le Chapitre 13, "Charges communes", le Comité consultatif recommande une réduction totale de 60.000 dollars en insistant plus particulièrement sur le niveau des dépenses d'information. Les membres de la Commission n'ignorent certainement pas que dans ce cas particulier nous sommes plus que jamais en présence d'une augmentation des salaires et du coût des fournitures et services divers. Peut-être sera-t-il possible de réduire les dépenses sur un point particulier mais il est à mon avis impossible de réduire le total des crédits d'un montant de l'ordre de celui qui est envisagé sans s'exposer à un déficit pour l'ensemble du chapitre. J'ai été contraint de demander des crédits supplémentaires importants pour les dépenses concernant les Charges communes en 1956, et je serai obligé de faire de même cette année.

Pour ce qui est du Chapitre 15, "Matériel", la principale recommandation du Comité consultatif vise à supprimer le crédit de 160.000 dollars destiné à la construction d'un studio de télévision et d'un centre d'enregistrement. Les membres de la Commission se souviendront qu'une proposition semblable a été présentée l'année dernière, mais que l'examen en a été ajourné parce qu'elle avait été présentée à une date tardive. Si la nouvelle installation que je demande est refusée, la production des programmes de télévision se trouvera gênée, ce qui pourra entraîner à la fois une augmentation du coût des programmes et certaines diminutions des recettes. En outre, le fonctionnement du centre de production et de reproduction à l'endroit où il se trouve actuellement sera moins satisfaisant que si l'on disposait des nouvelles installations demandées.

Je m'efforcerai, pour conclure cette première déclaration, de résumer ma position générale sur les problèmes que soulève le projet de budget pour 1958, compte tenu du rapport du Comité consultatif. Je pense qu'il ressort clairement

de ce que j'ai déjà dit qu'il m'est impossible d'admettre que les crédits demandés pour 1958 ne correspondent pas à des estimations minutieuses et prudentes, présentées en pleine connaissance de cause. Je ne veux évidemment pas prétendre par là que mes estimations initiales ou supplémentaires ne devraient en aucun cas être réduites. Au contraire, je suis tout à fait prêt, si les gouvernements des Etats Membres sont disposés à dire que tel ou tel programme ou projet particulier peut être supprimé, modifié ou différé, ou qu'une délégation ou une session peut se dispenser, en tout ou en partie, de tel ou tel service ou installation, à admettre que des réajustements peuvent être effectués dans les crédits demandés. Autrement dit il serait souhaitable, à mon sens, que la Commission se préoccupe du fond plutôt que de l'aspect financier.

Je ne peux m'engager à faire face à des demandes toujours plus nombreuses de programmes et de services sans une augmentation très modeste des ressources mises à ma disposition. Certes, je ne voudrais en aucun cas laisser entendre qu'une telle augmentation devrait être proportionnelle, mais il est impossible de ne pas reconnaître que l'augmentation d'environ 37 pour 100 du nombre des Membres de l'Organisation, depuis deux ans a des répercussions inévitables sur ses besoins budgétaires minimums. J'espère en outre que l'on reconnaîtra que si l'admission de nouveaux membres implique des dépenses supplémentaires elle implique aussi des recettes supplémentaires. Sur la base des prévisions les plus exactes qu'il est possible de faire à l'heure actuelle, le total des contributions qui seront demandées en 1958 aux soixante Etats qui faisaient déjà partie de l'Organisation en 1955 ne sera pas supérieur, et pourra fort bien être quelque peu inférieur au montant total des contributions qu'ils ont versées pour 1956, et cela sur la base de mon projet de budget initial et compte tenu d'une marge libérale pour les demandes de crédits supplémentaires pour 1957 qui n'ont pas encore été présentées.

Je ne demande pas, et je ne m'attends certainement pas, que tous les Etats Membres soient du même avis que moi sur tous ces points, et en particulier sur ceux où mon avis peut malheureusement différer de celui du Comité consultatif. Je demande seulement que la situation budgétaire pour 1958 soit examinée dans sa véritable perspective, que l'on reconnaisse qu'il y a des limites à la capacité

d'absorption du plus souple et du plus dévoué des secrétariats et que, quelles que soient les décisions que vous pourrez prendre au sujet de telle ou telle demande de crédits, vous reconnaissiez et acceptiez pleinement les conséquences pratiques de ces décisions. Cela étant précisé, je conclus mon plaidoyer, pour le moment, - sachant que la Cinquième Commission n'a jamais manqué de pourvoir de façon satisfaisante aux besoins essentiels des Nations Unies.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à vous donner l'assurance, ainsi qu'à tous les membres de la Cinquième Commission, que j'ai le plus vif désir, chaque fois que cela est possible, d'assister à vos délibérations. Mais si, comme je le crains, je ne peux y assister que de façon intermittente - puisque vous ne l'ignorez pas, plusieurs grandes commissions siègent nécessairement en même temps - je me tiendrai au moins régulièrement au courant de façon détaillée de l'état d'avancement de vos travaux. Je voudrais demander à la Commission, lorsqu'elle désirera poser des questions particulières au Secrétaire général, de l'en aviser, si possible, d'avance.
